

Mme Frau

LEA S5 Italien Thème / S. 2

Durée de l'épreuve : 1h30

Le matin ou en fin d'après-midi, on les voit promener les personnes âgées dans le frais des jardins publics. Ce sont les *badanti* (de *badare*, "s'occuper" en italien), ces "aides à la personne" dont la société italienne ne semble plus pouvoir se passer. La plupart du temps, il s'agit de femmes étrangères, en provenance des pays de l'Est, et généralement sans papiers. Dans un pays qui vieillit et où les services de sécurité sociale et d'assistance pour personnes âgées ont toujours été quasi inexistantes, ces femmes sont devenues indispensables au bon fonctionnement des familles. Tout comme les aides ménagères : les *colf*, en italien. Ces deux piliers de la société italienne ont bénéficié d'une exception au lendemain de l'adoption, début juillet, de la loi qui fait de la clandestinité un délit pénal. Parmi les centaines de milliers de sans-papiers présents dans le pays, chacun risque désormais, à chaque contrôle policier, une forte amende - jusqu'à 10 000 euros - et le passage devant un juge pour une expulsion sur-le-champ. Les *badanti* et les *colf* sont épargnés.

Pour ces femmes et ces rares hommes, le gouvernement a concocté une régularisation ad hoc qui concerne, selon les estimations officielles, pas moins de 300 000 personnes.